

## Qu'est-ce qu'un GE ?

### Quoi ?

Un groupement d'employeurs Loi 1901

### Pourquoi ?

Forme innovante d'emploi permettant à toutes entités de répondre à ses besoins

### Comment ?

Associer toutes personnes physiques ou morales avec d'autres structures pour créer des postes à temps partagé

### But ?

Permettre la mise à disposition de personnels auprès d'adhérents sans but lucratif, dans le respect des obligations légales

### Les avantages du GE départemental :

- La sécurisation juridique de la mutualisation
- Le développement de contrats de travail à durée indéterminée pérennes
- La simplification dans la gestion des ressources humaines pour l'employeur
- L'ancrage de l'activité de l'emploi sur un bassin de vie, notamment sur les nombreux territoires ruraux que comptent notre département
- La sécurisation de la trajectoire professionnelle et du parcours de vie des salariés du GE

Partage

Flexibilité

Maîtrise

Expertise

« SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN »

*Proverbe africain*

### Les autres services de Profession Sport et Loisirs :

- Assistance à la gestion de la paye pour les associations employeuses (Tiers de confiance de l'URSSAF : service Impact Emploi)
- Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles (C.R.I.B.)
- Conseil et Accompagnement des associations
- Ambassadeur SESAME (accompagnement des jeunes en formation, insertion)

= Un GUICHET UNIQUE pour une meilleure gestion associative

21 avenue de Paris  
12000 RODEZ  
05.65.78.98.43

[geps12@profession-sport-loisirs.fr](mailto:geps12@profession-sport-loisirs.fr)

<http://aveyron.profession-sport-loisirs.fr>

[in](#) [f](#) @ProfessionSportAveyron



## GROUPEMENT D'EMPLOYEURS PROFESSION SPORT & LOISIRS AVEYRON

Répondre à l'ensemble de vos besoins en terme de professionnalisation  
(administratif,  
communication, encadrement  
sportif, ingénierie, ...)

AVEYRON  
© VRAI

# Avantages pour votre structure

- ☛ Bénéficier d'un personnel compétent et fidélisé.
- ☛ Partager un salarié en fonction des besoins de votre structure.
- ☛ Profiter d'une flexibilité dans l'organisation du travail.
- ☛ Simplifier vos démarches administratives.
- ☛ Accéder à un accompagnement continu et personnalisé.
- ☛ Condition d'adhésion: toutes personnes physiques ou morales non assujettis à la TVA.

Exemple : Une association de Gym a besoin :

- ☛ de travail administratif : 4h/semaine en septembre, puis 2h le reste de l'année.
- ☛ d'encadrant(s) sportif(s) à raison de 3 séances de 2h par semaine.
- ☛ de dynamiser sa communication.

Le GE pourra répondre à tous ses besoins !



# Avantages pour vous, salarié

- ☛ Bénéficier d'un emploi stable.
- ☛ Simplifier vos démarches avec un employeur unique.
- ☛ Multiplier les opportunités d'embauche avec un seul et même contrat.
- ☛ Valoriser vos compétences (encadrement, administratif, communication, ...) par la diversité des expériences au sein de plusieurs associations.
- ☛ Sécuriser votre parcours professionnel et vos démarches sociales (formations, logements, crédits, mutuelle, ...).
- ☛ Rendre votre travail attractif et éviter la routine.

